

<p style="text-align:center"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SAMEDI 22 MARS 2008</b></p>
---

Le Conseil Municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en séance spéciale  
Le samedi 22 mars 2008, à 11h, à la Mairie, salle du Conseil.

Monsieur Pierre PRADDAUDE, maire sortant et doyen déclare la séance  
ouverte et prend la présidence de l'assemblée.

**INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE PRADDAUDE, MAIRE SORTANT**

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Les 9 et 16 mars derniers, les règles de la démocratie se sont déroulées à  
Crépy-en-Valois, conformément à la loi française. Les Crépynois ont  
désigné les trente-trois personnes qui auront l'honneur et la charge de  
gérer notre ville entre 2008 et 2014.

Je suis ici en tant que doyen d'âge des élus, je suis donc chargé d'installer  
la nouvelle assemblée des conseillers et conseillères municipales puis de  
faire procéder à l'élection du nouveau maire.

Je vais procéder à l'appel nominatif dans l'ordre qui est écrit sur chacune  
des trois listes candidates au second tour. L'ordre des listes choisi sera celui  
qui a été fixé par le suffrage universel. »

**Présents :**

M. Arnaud FOUBERT, Mme Tonia VIVIEN, M. Jean-Luc SALMON, Mme  
Sophie CLAUS, M. Saïd IBNEDAHBY, Mme Josy TORLET, M. Yannick  
BREAVOINE, Mme Françoise MICHOT, M. Bruno FORTIER, Mme Francine  
BARDOULA, M. Pierre PRADDAUDE, Mme Mireille MONTREUIL, M. Yohann  
POIRIER, Mme Dominique FAIVRE, M. Francis LEFEVRE, Mme Réjane ESTIER,  
M. Michel ETIENNE, Mme Anne LLAGONNE, M. Gautier JEANNOT, Mme  
Françoise LUZZI, M. Arnaud GIRAUDON, Mme Chantal DELAPLACE, M.  
Gérard BELLEMERE, M. Jérôme FURET, Mme Christine HOFFMANN, M. Pierre-  
Marie JUMEAUCOURT, Mme Florence HARMANT, M. Jean-Yves HELARY,  
Mme Claire-Marie LA SADE.

**Absents :**

M. Jean- Michel SINET, Mme Marie-Noëlle LEFEBVRE, M. Claude LEGOUY,  
Mme Joëlle DESFONTAINES.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE PRADDAUDE, DOYEN D'AGE**

« Je suis particulièrement heureux d'accueillir tous ceux qui étaient déjà là lors du précédent mandat et veux rendre hommage au dévouement renouvelé dont ils font preuve au service de leurs concitoyens en poursuivant ainsi leur action.

Je félicite pour leur engagement tous les nouveaux qui entrent au conseil pour la première fois et leur souhaite d'apporter le nouvel élan vers encore plus de progrès pour notre bonne ville de Crépy-en-Valois.

Lors du dernier conseil, j'ai tenu à faire état de la qualité de la tenue des débats qui se sont déroulés ici durant les sept années du précédent mandat. Je formule le vœu que ce climat de respect mutuel, d'écoute réciproque, de sérénité dans les échanges et d'efficacité dans les décisions perdure. La démocratie s'est exprimée, il s'agit désormais de se mettre au travail en n'oubliant jamais la devise que j'ai fait mettre au fronton de la porte de cette salle. *Vous mesdames et messieurs qui siégez ici, vous devez oublier tous vos soucis personnels et simplement aider à résoudre ceux des autres.* Ici, nous sommes au service du public, jamais pour un intérêt privé.

Il est habituel qu'au moment où un local change de locataire il soit procédé à un état des lieux ; cela ne m'a pas semblé nécessaire puisque l'équipe majoritaire a inscrit son programme dans la continuité suivant le Plan Local d'Urbanisme voté en décembre pour les deux mandats à venir et suivant l'orientation budgétaire 2008 que j'ai exposée en détails fin janvier. Il m'a simplement semblé utile de fournir quelques éléments d'information sur certains thèmes évoqués au cours de la campagne électorale, je demanderai à notre huissier de vous donner tout à l'heure une copie, cela vous permettra d'occuper vos éventuelles insomnies et cela raccourcira mon propos.

Pour terminer mon passage dans ce fauteuil, je tiens à dire que j'ai été heureux d'avoir apporté treize années de ma vie au service de ma ville. La charge est lourde et j'ai pensé que le moment était venu de mettre en piste une nouvelle génération mais je suis aussi particulièrement heureux de pouvoir continuer à me rendre utile au sein de la nouvelle équipe municipale. Pour moi, vous l'avez peut-être ressenti, malgré l'expérience, l'émotion est toujours présente. C'est un moment de forte émotion, non pas parce que je quitte ma fonction de maire mais parce que j'ai le plaisir d'être élu pour la troisième fois.

Ma dernière phrase sera pour dire à chacune et à chacun qu'être élu est une mission souvent très difficile mais qui apporte beaucoup de bonheur. Pour la mener à bien, il ne faudra jamais oublier que la première des attitudes est d'être toujours près des gens et surtout de les aimer. »

## 1 - ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 dudit code, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Réjane ESTIER est désignée pour assurer cette fonction.

En tant que maire sortant, M. Pierre PRADDAUDE, qui a convoqué les conseillers municipaux nouvellement élus, fait l'appel et les déclare installés dans leurs fonctions.

En tant que doyen d'âge (selon l'article L2122-8 du CGCT), il garde la présidence de l'assemblée et invite ses collègues à procéder à l'élection du maire.

Deux personnes se portent candidats : M. Arnaud FOUBERT et M. Jérôme FURET.

Il est ensuite procédé au vote (au scrutin secret et à la majorité absolue). Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne, son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	vingt-neuf (29) (33-4 absents non excusés)
Suffrages exprimés :	vingt-neuf (29)
Majorité absolue :	quinze (15)

Ont obtenu :

M. Arnaud FOUBERT	vingt-trois voix (23)
M. Jérôme FURET:	six voix (6)

M. Arnaud FOUBERT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et a été immédiatement installé.

Il prend la présidence de l'assemblée.

### **DISCOURS D'INSTALLATION DE MONSIEUR ARNAUD FOUBERT**

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Chers collègues,

J'éprouve aujourd'hui une nouvelle et très forte émotion, c'est pourquoi je me permets de dire ces quelques mots.

Je citerai le célèbre philosophe Epicure : « Il est évident que le discours long et le discours bref arrivent au même résultat ». Alors pour le même résultat faisons court.

La confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant votre Maire me place, désormais, face à l'immense tâche à accomplir pour nos concitoyens.

Beaucoup a déjà été fait par nos prédécesseurs.

Je veux rendre ici, publiquement, un hommage appuyé à mon ami Pierre PRADDAUDE, pour les treize années qu'il a consacrées à équiper et moderniser la ville de Crépy-en-Valois, et à améliorer sans relâche le bien-être de ses habitants.

Un très grand merci Pierre.

A l'issue d'une campagne forte, projet contre projet, les Crépynoises et les Crépynois ont choisi de participer au nouvel élan que je leur proposais.

Je les en remercie très vivement.

En m'appuyant sur une équipe enthousiaste où l'expérience et la jeunesse sont également représentées, je veux renouveler solennellement dans cette salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, mes engagements de campagne :

Au-delà de toutes les différences d'âge, de quartiers, de catégories professionnelles, au-delà des clivages politiques nationaux, je m'engage à servir notre ville avec honnêteté et efficacité, dans l'écoute et le respect de tous ses habitants.

Pour cela, j'ai besoin de toutes et de tous, de toutes leurs bonnes volontés, de toutes leurs énergies.

Après la campagne électorale, vient le temps de l'apaisement et du rassemblement :

Pour tous les Crépynois, d'abord, sans aucune distinction.

Je pense aussi particulièrement à leurs représentants associatifs et professionnels dont le dynamisme et la compétence sont bien connus.

J'appelle aussi les élus des listes minoritaires,

Leur différence de sensibilité doit utilement venir enrichir nos réflexions comme nos décisions.

Les Crépynois peuvent compter sur moi pour ne pas négliger ceux à qui ils ont accordé leurs suffrages, même s'ils ne sont pas aujourd'hui dans la majorité.

Avec le rassemblement, vient le temps de l'action.

L'élection d'un nouveau maire et de son équipe n'est pas un aboutissement.

C'est au contraire un point de départ pour la réalisation du projet ambitieux pour lequel nous avons été élus :

Notre premier objectif a toujours été de garantir l'avenir de Crépy-en-Valois en lui conservant sa taille humaine de ville où il fait bon vivre et travailler.

Pour réussir, je sais pouvoir m'appuyer sur le professionnalisme d'agents municipaux motivés, performants, prêts à répondre aux besoins divers de la population.

Je connais déjà ces serviteurs du public. J'irai prochainement à la rencontre de tous, service par service.

Je sais également quel soutien notre ville peut recevoir de nos partenaires institutionnels : Communauté de Communes du Pays de Valois, Inter-territoire des Pays du Sud de l'Oise, Département de l'Oise, Région Picardie, représentations de l'Etat.

Avec eux, les contacts seront renforcés, au plus grand bénéfice des Crépynoises et des Crépynois.

Les familles, les personnes handicapées, les personnes âgées, les plus vulnérables, les jeunes durant leur scolarité et leurs loisirs, les entrepreneurs, comme les salariés, tous méritent d'être accompagnés par l'équipe municipale qui s'est mise à leur service.

Dans un monde souvent difficile, Crépy par sa taille et la convivialité qui la caractérisent doit rester cette ville animée que nous aimons tant et où nous avons choisi de vivre.

La vie culturelle et sportive, les activités commerciales et économiques, les fêtes et les loisirs y seront encore développés.

Notre environnement et notre patrimoine si riches méritent grandement d'être préservés et valorisés.

De même, la sécurité des personnes et des biens méritent encore des moyens supplémentaires.

La Municipalité est également prête à répondre aux nouveaux enjeux d'une ville moderne et bien équipée.

Je veux citer pour seuls exemples l'installation d'un cinéma, l'amélioration des voies de communication, la mise en place de moyens de transports collectifs urbains propres ou encore de nouveaux services, notamment ceux attendus par les Crépynois qui travaillent en horaires décalés.

Ainsi, avec beaucoup d'énergie et une ferme volonté de réussir, je sais que tout cela deviendra une réalité.

C'est l'état d'esprit de l'équipe qui est installée aujourd'hui.

C'est l'état d'esprit qui nous habitera durant les six années qui s'annoncent.

C'est une très belle équipe de Crépynoises et de Crépynois soudés, conviviaux et représentatifs de toute la diversité de nos concitoyens qui se met à votre service.

Je remercie très chaleureusement ses membres de m'avoir élu Maire pour servir de toutes mes forces Crépy-en-Valois et ses habitants. »

## **INTERVENTION DE MONSIEUR JEROME FURET**

« Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Au nom des Conseillers Municipaux de la liste « Crépy Autrement », je vais vous dire combien nous sommes heureux et fiers de siéger au Conseil Municipal de Crépy.

Je veux ici remercier les 2.270 électeurs et électrices qui nous ont accordé leur confiance et, dans l'esprit républicain qui nous anime, je tiens à vous féliciter pour votre élection et je me permets d'associer à ces félicitations vos collègues qui dans quelques instants vont être élus adjoints pour former la nouvelle municipalité crépynoise.

Monsieur le Maire, pendant ces six années qui viennent, nous nous situerons clairement dans l'opposition municipale. Notre représentation s'est étoffée de deux sièges supplémentaires par rapport aux précédentes élections municipales ; c'est le résultat de nos 35,23 % des voix. La gauche progresse très nettement, de plus de 10 % au second tour par rapport aux élections municipales de 2001. Nous sommes donc la force d'opposition de gauche dans ce conseil. 136 voix nous séparent. Ces 136 voix vous donnent bien sûr la légitimité mais elles nous confèrent aussi la crédibilité de notre représentativité et la force de prise de parole dans cette enceinte. Bien sûr, cela va sans dire, nous respecterons votre fonction et celles de vos adjoints. Vous êtes le maire, vous composez avec vos adjoints la municipalité, le gouvernement de la ville que se sont choisis démocratiquement les Crépynois. Cette légitimité démocratique, valeur fondatrice de notre République, est pour nous véritablement sacrée. C'est pourquoi nous la respecterons scrupuleusement. Quant à nous, nous tiendrons activement notre rôle, de manière ferme et toujours courtoise, de conseillers à part entière que nous ont confié les Crépynois. Nous l'avons dit, nous serons une opposition responsable et vigilante. Responsable d'abord, je veux dire par là que nous serons forts de propositions et de contre-propositions. Il va de soi que vous pourrez compter sur nous à chaque fois que l'intérêt général de Crépy l'exigera. Il va de soi encore que nous nous mettons au service de tous les Crépynois dans le cadre du mandat qu'ils nous ont confié. Dans tous les domaines, nous ferons des propositions positives. Je veux dire par là combien j'espère que vous serez attentif à toutes ces propositions constructives car nul individu ne détient à lui seul la vérité ; cela veut dire que toutes contributions au bon développement de Crépy et de ses quartiers, à l'amélioration concrète de la vie des Crépynois, devront être examinées dans un état d'esprit positif, quel qu'en soit l'auteur et quelle que soit la place qu'il tient au sein de cette assemblée puisque aussi bien, l'essentiel, c'est Crépy et que nous sommes tous, d'abord et avant toute autre considération, des serviteurs de la cause crépynoise.

Monsieur le Maire, vous avez la chance d'avoir une opposition de gauche renouvelée et expérimentée qui a rassemblé sur son projet un Crépynois sur trois et je suis tenté de vous dire : servez-vous-en ! Nous aurons à cœur d'agir de façon constructive pendant le mandat qui s'ouvre en fidélité aux valeurs de justice et de solidarité pour des nouveaux logements sociaux de qualité, pour un cinéma et une salle de spectacle, pour un éco quartier dans la friche industrielle Case Poclair, pour un développement durable et la mise en œuvre d'un agenda 21, et enfin pour une vraie démocratie locale. Dans ce cadre, Monsieur le Maire, nous vous demandons de reconnaître nos droits d'élus minoritaires, dans les textes mais aussi dans l'esprit, sans mépris, sans ironie, dans le respect de la minorité et l'acceptation du débat, d'un vrai débat. Nous demandons la transparence et l'accès aux informations, de nouvelles méthodes sont indispensables qui permettront à tous de travailler. Je ne vous cache pas du reste que nous attendons là une vraie rupture par rapport au mandat précédent. Nous serons une opposition ensuite vigilante car nous assumerons pleinement notre rôle de contrôle démocratique de l'action de votre exécutif municipal. Nous serons en alerte sur toutes vos décisions car après avoir dit ce que vous allez faire, il s'agit dorénavant de faire ce que vous avez dit, selon le beau principe de la parole aux actes. Nous dénoncerons tous les écarts mais sans procès d'intention. Enfin, nous souhaitons que le Conseil Municipal permette, non seulement de voter et de décider les projets de la commune mais qu'il soit également un lieu d'évaluation des politiques publiques locales. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les futurs adjoints, vous avez reçu des Crépynois un très beau mandat alors exercez-le pleinement, vous notamment Monsieur le Maire, donnez-vous les moyens d'être le maire de proximité que réclament les Crépynois. Nous veillerons donc à ce que les Crépynois aient à leur service le maire à plein temps dont ils ont besoin.

Vous l'avez compris, c'est donc dans un esprit ouvert, dynamique, constructif que les élus de Crépy Autrement abordent ce mandat. Vous l'avez compris également, ce qui nous anime, c'est la volonté d'être utile à Crépy, à ses habitants et soyez sur que vous pourrez compter sur nous. Nous serons toujours là pour servir l'intérêt général. Je vous remercie.»

## **INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-MARIE JUMEAUCOURT**

« Monsieur le Maire,

Dans le prolongement de la déclaration de Jérôme FURET, je veux préciser ce que sera l'apport des élus communistes dans ce Conseil Municipal.

Nous ferons entendre notre voix pour répondre à la volonté de changement qui s'est exprimée dans les urnes. Nous contribuerons aux initiatives nécessaires en y associant nos concitoyens. Vous avez dirigé cette ville pendant treize ans en vous faisant appeler « l'Equipe pour Tous les Crépynois ». Vous nous dites aujourd'hui : « Ensemble pour Crépy ». Le suffrage universel vient de vous répondre. Il ne vous accorde pas 40 % des suffrages exprimés et c'est la deuxième fois. Il y a donc un malaise à Crépy

et vous auriez tort de ne pas le prendre au sérieux. Vos déclarations d'intentions démocratiques d'aujourd'hui ne peuvent dissimuler que, sur le fond des choses, votre politique s'oppose aux propositions du programme de notre liste. Pour notre part, nous nous appuyerons sur ce programme pour faire des propositions, organiser la démocratie participative, prendre en compte les difficultés dans lesquelles vit une majorité de nos concitoyens, mener une politique du logement répondant aux demandes des Crépynois. Nous souhaitons enfin que le cinéma se réalise dans la concertation, avec les habitants et les acteurs culturels, qu'il en aille de même avec la nouvelle salle des fêtes. C'est là la condition pour faire aboutir les projets de ville.

Merci ».

### **INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-YVES HELARY**

« Un courant important s'est porté pour un changement : logement, solidarité, démocratie que nous apporterons dans les débats du Conseil Municipal.

Nous associerons la population à notre action.

Commençons aujourd'hui.

Au Conseil Municipal du 7 décembre 2007, Crépy devait proposer sa solution à la Communauté de Commune du Pays de Valois en répondant point par point au cahier des charges pour la piscine avant que celle-ci ne lance l'appel d'offres. Un débat serait ainsi institué auprès des habitants et utilisateurs sur l'ensemble des territoires des trois cantons. Mettons ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Sur la question du logement, la ville doit agir et aider les bailleurs sociaux pour un cadre de vie amélioré et un patrimoine réhabilité. A quand le premier square d'enfants de votre mandature dans les quartiers populaires et le suivi de leur entretien ?

Avez-vous l'intention de recruter, rapidement maintenant, le Directeur Général des Services, indispensable à l'organisation des services, la préparation des conseils municipaux, à leur validité par le Trésorier Payeur et la Préfecture ?

Les associations sportives attendent beaucoup de votre équipe pour l'entretien des installations, la mise aux normes, leur renouvellement.

Le personnel communal attend de la considération, de la formation, de la reconnaissance, des contrats de travail plus longs et un emploi assuré.

Les parents d'élèves attendent des restaurations scolaires à proximité de chaque établissement scolaire, des modes de garde adaptés. Les assistantes maternelles attendent leur maison dans le sud de la ville. Et le



terrain de sport de l'école Cocteau, ne pourrait-il pas être rendu aux élèves, s'il vous plaît ?...

Monsieur FOUBERT, vous en direz-nous un peu plus sur la SEMIVAL et du rôle que vous souhaitez lui faire jouer sur la ville ?

Vous en direz-nous un peu plus sur vos négociations avec la S.N.C.F.

Et là, c'est le technicien qui vous parle, de formation jardinier : de grâce, pour l'aménagement du bas des remparts de la ville, faites appel à un architecte paysagiste.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR ARNAUD FOUBERT**

« Comme je l'ai dit dans mon discours, je crois que le temps de la campagne est pour moi révolu et plutôt à l'apaisement. Je ne pense pas que ce soit un Conseil de débats et nous aurons tous ces débats dans la mandature. Il n'est je crois pas utile pour nous de répondre aujourd'hui à toutes vos préoccupations, d'autant que la liste est effectivement et bien normalement longue. Je vous propose de continuer l'ordre du jour s'il n'y a pas d'autres interventions. »

## **2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-2, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Crépy-en-Valois un effectif maximum de neuf adjoints,

Il est rappelé, en application de l'article L 2122-10 du CGCT, que le maire et les adjoints sont nommés pour la même durée que le Conseil Municipal.

En conséquence, celui-ci ne pourra par la suite, une fois les adjoints élus, diminuer leur nombre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de 9 (neuf) postes d'adjoints au maire
- de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

## **3- ELECTION DES ADJOINTS**

En vertu de l'article 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Adjointes sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Vu la décision du Conseil Municipal de créer 9 postes d'adjoints,

Monsieur le Maire nouvellement élu, assure la présidence pour l'élection des adjoints.

En vertu de l'article 2122-7-2 du CGCT, il précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3500 habitants, s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Le vote a lieu au scrutin secret.

Une seule liste est présentée.

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins ..... : vingt-neuf (29)

Bulletins blancs ou nuls ..... : six (6)

Suffrages exprimés ..... : vingt-trois (23)

Majorité absolue..... : douze (12)

La liste présentée a obtenu la majorité absolue (vingt-trois voix).

Les adjoints nommés sont, par ordre de liste :

M. Bruno FORTIER, élu 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Mme Réjane ESTIER, élue 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

M. Jean-Luc SALMON, élu 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Mme Sophie CLAUS, élue 4<sup>ème</sup> adjoint au maire.

M. Michel ETIENNE, élu 5<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Mme Dominique FAIVRE, élue 6<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Mme Françoise MICHOT, élue 7<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Mme Josy TORLET est élue 8<sup>ème</sup> adjoint au maire.

M. Pierre PRADDAUDE est élu 9<sup>ème</sup> adjoint au maire.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 12h 55.

LE MAIRE,

Arnaud FOUBERT